

IG « Retten wir den Unteren Quai! »

Pont-du-Moulin 5 - case postale - 2501 Bienne  
032 326 11 21  
info.stk@biel-bienne.ch  
www.biel-bienne.ch

Bienne, le 31.01.2024

## **Pétition « Sauvons le quai du Bas ! » / Réponse**

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal a pris connaissance de la pétition « Sauvons le quai du Bas ! » déposée le 16 novembre 2023. Les signataires souhaitent « conserver l'identité de promenade et de piste cyclable le long du canal de la Suze, entre l'écluse et le lac ».

Le Conseil municipal partage la préoccupation fondamentale des pétitionnaires pour la préservation du patrimoine bâti de la ville. Le canal de la Suze constitue un élément majeur du patrimoine urbain, cher à la population biennoise. Avec ses quais, ses rambardes et ses allées d'arbres, il forme une promenade entre les écluses Hauser et le bord du lac, tandis que ses ponts offrent des points de liaisons transversales. Le quai du Bas a cependant perdu de sa qualité et de son éclat au fil du temps. Les trottoirs et la chaussée entre la place Centrale et la rue de l'Hôpital présentent aujourd'hui un besoin d'assainissement important. L'aménagement vétuste et axé sur la voiture ne répond plus aux besoins des usagères et usagers. Le projet de réaménagement doit redonner au Quai son caractère d'espace public généreux tout en s'adaptant aux défis et besoins du 21<sup>e</sup> siècle.

Le projet de réaménagement a été conçu dans le cadre d'un processus de planification participative, associant la population aux réflexions. En réponse aux idées et attentes relayées par les utilisatrices et utilisateurs ([www.biel-bienne.ch/quai-bas](http://www.biel-bienne.ch/quai-bas)), l'accent est mis sur des itinéraires cyclables attractifs, des liaisons de qualité pour les piétonnes et piétons, des espaces accueillants avec beaucoup d'ombre et de plantes, un aménagement adapté au changement climatique, une utilisation flexible, la convivialité et le respect de l'identité de ce lieu cher aux Biennoises et aux Biennois.

Le réaménagement du quai du Bas est à la fois résolument tourné vers l'avenir et solidement ancré dans son contexte urbain, patrimonial et social. Sa maturation au fil des étapes de planification a démontré la robustesse du parti pris face aux nombreuses et diverses contraintes auxquelles l'espace public doit pouvoir répondre. La valorisation des quais de la Suze et le réaménagement projeté répondent aux objectifs que s'est fixé la Ville de Bienne en vue de promouvoir un développement urbain durable, soit une qualité de vie élevée pour toutes et tous. Le Conseil municipal est convaincu que le projet proposé profitera aux générations actuelles et futures.

Le Conseil municipal souhaite aborder ci-après plus en détail certaines revendications ou déclarations de la pétition :

- *Le quai du Bas doit conserver son identité de promenade et de piste cyclable le long du canal de la Suze, entre l'écluse et le lac.*

Aujourd'hui, le quai du Bas n'offre pas des conditions idéales aux cyclistes, piétonnes et piétons. La majorité de sa surface est dédiée à la voiture. Il manque des bancs et de lieux d'accueil pour les passantes et passants qui souhaiteraient profiter plus longuement d'une pause au bord de la Suze. Il ne s'agit donc plus de conserver un caractère de promenade, mais de le restaurer en accord avec l'identité du site. Avec le réaménagement, le quai du Bas deviendra plus attrayant pour les cyclistes, les piétonnes et piétons. L'itinéraire cyclable entre l'Île-de-la-Suze et le lac sera renforcé comme le prévoit le Plan sectoriel vélo ([www.biel-bienne.ch/velo/plan-sectoriel](http://www.biel-bienne.ch/velo/plan-sectoriel)) par le réaménagement du quai du Bas. Sur les deux rives, la circulation sera apaisée et le nombre de places de stationnement réduit, ce qui permet de générer de la place pour d'autres usages. Les cyclistes bénéficieront d'une rue cyclable en rive gauche et les piétonnes et piétons d'un trottoir élargi. En rive droite, un espace de circulation partagé par tous les modes de déplacements sera aménagé avec un régime de circulation apaisé. Toute la largeur de l'espace public (entre la rambarde et les parcelles privées) sera à disposition des passantes et passants. Biennoises et Biennois pourront l'utiliser comme à l'heure des « ilots d'été ».

- *Le projet « Canal éponge » détruit le caractère de notre magnifique quai en plein centre-ville.*

Le projet présenté aujourd'hui n'est plus le concept « canal éponge » du concours mais un projet développé, pour intégrer les contraintes technique, financières et juridiques et répondre au mieux aux attentes des usagers et usagères du site. Le projet actuel est le résultat d'une procédure participative. Il tient compte de tous les besoins et avis recueillis en prenant soin d'avoir également une oreille attentive pour celles et ceux qui ne sont pas membres d'un groupe d'intérêt et ont moins l'habitude de s'exprimer dans le cadre de projets publics. Il conserve les valeurs et caractéristiques qui faisaient la force du concept du concours tout en gagnant en robustesse, en finesse et en sobriété. La sinuosité du chemin sera restreinte, intervenant uniquement là où elle a du sens pour dégager des espaces de micro-séjour, le concept de plantation prend égard aux façades des bâtiments (aucun nouvel arbre n'est planté entre la voie principale et les bâtiments privés). Les places de stationnement seront largement supprimées et une rue cyclable (d. Velostrasse) sera introduite en rive gauche.

- *Le projet engloutit plus de 7 millions de francs pour seulement 300 mètres de réalisation*

Le Conseil municipal tient tout d'abord à préciser qu'il ne s'agit pas « seulement de 300 m » de rue, mais de deux fois 300 m (les deux rives du canal) et de deux places publiques. Le projet concerne une surface d'environ 10 000 m<sup>2</sup>.

La réalisation du réaménagement, planification participative comprise, coûte au total 7 millions de francs. Toutefois la Ville de Bienne ne devrait déboursier qu'environ 2,3 millions de francs. En effet, environ 60 % des coûts devraient être subventionnés et 500 000 francs seront couverts par un financement spécial. Un montant de 1,22 million de francs a déjà été libéré pour la planification par le Conseil de ville. Un investissement supplémentaire net d'environ 1,1 million de francs est ainsi nécessaire pour réaliser le projet entier.

Un simple assainissement sans plus-value est estimé à environ 2,5 millions de francs et ne donnerait droit à aucune subvention. Les qualités du projet et son montage financier permettent ainsi de faire plus avec moins d'investissements.

- *Les coûts d'entretien élevés n'ont pas encore été chiffrés.*

Il serait certainement meilleur marché de laisser le tronçon concerné du quai du Bas entièrement asphalté, comme c'est le cas aujourd'hui. L'asphalte est effectivement un matériau relativement peu onéreux à la pose comme à l'entretien. Cependant, l'asphalte favorise la formation d'îlots de chaleur et ne laisse pas pénétrer l'eau dans le sol. Partout où cela est possible, il est urgent de recourir à d'autres matériaux, afin de permettre une adaptation au changement climatique (augmentation des vagues de chaleur et des fortes pluies). Dans la même logique, la question de la plantation d'arbres est aujourd'hui sur toutes les lèvres. Il s'agit notamment de renforcer les structures existantes, de favoriser la biodiversité et d'augmenter la surface de canopée. Il est évident que ceci a aussi un coût.

Le Conseil municipal considère les mesures précitées comme un investissement nécessaire si l'on souhaite que la ville reste agréable à vivre à l'avenir. Lors du réaménagement du quai du Bas, le sol sera autant que possible perméabilisé (les voies principales de déplacement seront revêtues d'asphalte) pour permettre l'infiltration et le stockage de l'eau de pluie sur place. Ainsi, la végétation sera alimentée et se développera tout en assurant une évaporation qui contribuera au rafraîchissement en été. C'est le principe de la ville éponge.

Le réaménagement prévu entraîne une augmentation globale des coûts annuels de personnel et de matériel estimée à 60 000 francs, dont 50 % environ pourront être pris en charge par la Confédération dans le cadre de son programme en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage dans les agglomérations (péréquation financière nationale).

- *La route sinueuse, les arbres supplémentaires et le morcellement des différentes surfaces obscurcissent la linéarité et la générosité de l'ensemble classé monument historique.*

Les importants aspects identitaires et patrimoniaux du quai du Bas ont été centraux dans le développement du projet. Simultanément, le Conseil municipal estime qu'un espace central du centre-ville tel que le quai du Bas ne peut jamais être simplement conservé dans l'état d'une époque donnée. Il doit pouvoir évoluer, et ce de manière à répondre aux défis et aux besoins actuels. Les attentes des usagers et usagères de l'espace public ne sont aujourd'hui plus les mêmes qu'au 19<sup>e</sup> siècle. Le quai du Bas n'est d'ailleurs plus aujourd'hui dans son état d'origine, mais a déjà été transformé. De telles adaptations doivent bien entendu se faire dans le respect du patrimoine historique, ce qui est le cas ici. C'est pourquoi les services cantonaux et municipaux de conservation des monuments historiques ont été impliqués dans le projet dès le début. Ils ont suivi la procédure de concours selon la norme SIA 143 en 2021 et le développement du projet qui s'en est suivi.

Les éléments marquants du quai du Bas, comme le canal, les rambardes et les allées d'arbres, sont conservés dans leur géométrie et leur linéarité tout comme dans leur expression. Les arbres existants sont maintenus et profitent d'un environnement plus favorable ; les spécimens malades et manquants sont remplacés. Les allées sont ensuite étoffées avec des plantations supplémentaires qui se subordonnent à l'allée originelle. Le quai du Bas pourra ainsi résister aux vagues de chaleur et offrir à la population une qualité de séjour agréable en toute saison.

Le Conseil municipal est convaincu que le projet a trouvé le meilleur équilibre possible entre conservation, valorisation de l'ensemble classé et adaptation aux besoins des générations actuelles et futures.

- *Les nombreux buissons supplémentaires entraînent un manque de visibilité et donc de sécurité de jour comme de nuit et incitent au littering.*

Aujourd'hui, le quai du Bas n'offre pas un sentiment de sécurité suffisant. Ceci doit changer et c'est pourquoi la question a été intégrée dans toutes les réflexions et sera également un aspect essentiel de la réalisation. Le projet souhaite créer des lieux où il fait bon être, où l'on a envie de passer un peu de temps et où tout le monde se sent en sécurité à toute heure et en toute saison.

- *Un espace extérieur urbain attrayant avec moins de circulation automobile, un trottoir accessible aux personnes handicapées le long du quai, davantage de sièges et des revêtements de sol perméables peuvent être créés de manière plus simple.*

Le projet de réaménagement du quai du Bas a été élaboré dans le cadre d'une démarche de planification participative. Il trouve ses racines dans les échanges conduits en 2019 avec les usagères et usagers de l'espace. Se basant sur leur expérience, le projet cherche à s'adapter au mieux aux besoins des différentes personnes (jeunes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, femmes, personnes issues de l'immigration, etc.). La population a ainsi pu exprimer ses attentes à chacune des étapes de la planification. Toutes les réactions ont été analysées et intégrées au projet quand cela était possible.

Le projet a été développé par itérations en veillant à une utilisation rationnelle des ressources restreintes de la Ville de Bienne. Il présente un rapport coûts/bénéfices optimal. Moyennant un investissement supplémentaire de seulement 1,1 million de francs environ, la population reçoit un quai du Bas attractif, qu'elle a contribué à planifier.

La Directrice des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement ainsi que le Maire et différents spécialistes sont prêts à présenter les réflexions susmentionnées de manière plus approfondie dans le cadre d'un entretien personnel. Une prise de contact aura lieu afin de définir avec vous un format approprié.

Meilleures salutations

Au nom du Conseil municipal

Le Maire :

sig. Erich Fehr

La Chancelière :

sig. Barbara Labbé